

1) Dans une autobiographie, tout auteur est obligé de respecter le pacte autobiographique qui le lie au lecteur :

\* d'un côté, l'auteur n'a pas le droit d'écrire volontairement des mensonges. Il peut juste passer des faits sous silence ou les raconter de façon à donner une bonne image de lui-même.

\* en retour, le lecteur s'engage à croire en l'honnêteté de l'auteur.